

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1606 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en herbe (1e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Le Musée en herbe ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 20.000 euros est attribuée à l'association Le Musée en herbe 21, rue Hérold, 75001 Paris, afin de permettre en 2014 les travaux d'aménagement d'accessibilité aux handicapés visuels, moteurs et auditifs.2014_07414/ 20455.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Le Musée en herbe, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003 : Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010 numéro d'individualisation 14V00458DAC.